



BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

Procès-Verbal N° 4 / 2024-2025

PRESENTS :

Pierre BOURDET, Président,

Annie CLUZEL, Bernard BORG, Nicolas JEAY, Béatrice LATAPIE-BOULOC, Patrick MARITAN,
Grégory PASSENEAU.

EXCUSE : Jean Marc ANSEMI, Damien PRADALIER.

INVITE : Lilian GRIALOU- Président Commission des terrains et infrastructures.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

Les décisions du Comité de Direction ou du Bureau du District, en application de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

La réunion est ouverte par Pierre BOURDET à 19h00.

.....

1- Rencontre avec les dirigeants du Club MAHORAI

Représenté par : M. MOURIDOU Président, M.ALI Secrétaire, M. HALIFA Educateur équipe 1,
M. SOULAIMANIA responsable équipe 2.

→ Historique et présentation du club.

→ Echanges sur le terrain dédié aux diverses rencontres. Accord et attestation de la Mairie de DRUELLE pour le terrain de AGNAC.

→ Mise à jour des données sur FOOT 2000.

→ Discussion générale sur la nécessité de l'engagement des dirigeants pour développer les valeurs du Football (Respect, Convivialité, Solidarité, Fair Play ...)

2- Projet d'un Cahier de vacances éducatif proposé par le District Aveyron Football

Présenté par Candy responsable du PEF à l'initiative de ce projet.

Sont concernés les licencié(e)s de 6 ans à 11 ans.

→ Accueil avec enthousiasme par le Bureau et validation du projet qui permettra de doter nos footeurs de ce cahier de vacances axé foot, pour les congés d'été 2025.

3- Stade de BOUSSAC

RAPPEL :

Après consultation de la C.D. Terrains et Infrastructures Sportives, le Stade de BOUSSAC n'ayant pas d'éclairage homologué, aucun match ne peut se jouer en nocturne.

4- Challenge du FAIR-PLAY

Présentation des modifications du Règlement du Challenge du FAIR-PLAY Groupama Aveyron.

Il sera présenté à l'AG Financière le 6 décembre 2024 à Flavin.

5- Les Ententes

Les membres du Bureau valident l'ensemble des ententes citées dans l'annexe 1 en date du 18/11/24.

6- Demandes de dérogations

→ Club de PARELOUP CEOR : Hugo CASTELBOU né le 15/10/2008 U17. Après examen du dossier et proposition de la Cellule sportive, le Bureau du Comité Directeur rejette la demande de dérogation demandant qu'il puisse jouer en senior. Un courriel sera envoyé au club.

→ Les autres demandes de dérogation (Foot vallon – E. Salles-Curan/ Curan – Vabres l'abbaye) doivent être examinés par la Commission compétente avant validation par le Bureau ou CODIR.

7- Points divers

- Fermeture du District / Période des fêtes de fin d'année : Validée du 23 Décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.
- Achats divers validés et demandes de devis complémentaires pour aménagement bureaux.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 20 heures 45.

La Secrétaire Générale



Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président



Pierre BOURDET